



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2431

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway T4 - Approbation d'un avenant à la convention tripartite avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise et la société ELVYA

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2431**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway T4 - Approbation d'un avenant à la convention tripartite avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise et la société ELVYA**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 juillet 2007, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé la réalisation de la deuxième phase de la ligne de tramway T4 entre la place Pierre Mendès France (Lyon 8^e) et l'Institut universitaire de technologie (IUT) Feysine (Villeurbanne). Ce projet fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP).

La réalisation de ces travaux a nécessité de dévier les réseaux du chauffage urbain se situant sur le tracé.

Ces dévoiements de réseaux ont fait l'objet d'une convention tripartite approuvée par la délibération n° 2010-1482 du conseil de Communauté du 31 mai 2010. Cette convention définit les droits et obligations des parties quant à la réalisation des travaux de déviation des réseaux sous-viaires appartenant à la Communauté urbaine de Lyon. Les travaux relatifs à la ligne de tramway T4 sont réalisés par le SYTRAL, ceux induits sur les réseaux sont réalisés par ELVYA qui assure la gestion des réseaux en vertu d'une convention de gestion provisoire. Le coût des travaux réalisés par ELVYA seront pris en charge par le SYTRAL. Des contraintes sont apparues en cours de réalisation et il convient de modifier, par l'approbation d'un avenant, le montant initialement prévu dans la convention pour les raisons suivantes :

- optimisation du phasage des travaux avec les autres marchés de T4 phase 2 : décalage des reprises réseaux de chauffage urbain au moment des terrassements de la future plateforme,
- modification du programme des travaux avec l'ajout d'un injecteur pour T3 aménagement : augmentation du linéaire de la déviation du réseau de chauffage urbain au droit du croisement des lignes T3 et T4 en raison de la découverte d'une ancienne construction,
- modification du tracé et nécessité d'un annonceur SNCF pour le site de la Manufacture des tabacs : ramener le réseau de chauffage dans l'avant-corps du bâtiment pour assurer un meilleur coefficient de dilatation du réseau et maintenir le délai de mise en service du réseau, mise en place d'un annonceur exigé par la SNCF pour la livraison de la tuyauterie,
- adaptation des travaux en fonction des réseaux existants non conformes aux plans de recollement : malgré les sondages préalables, il est apparu des réseaux non répertoriés ou à des positionnements d'altimétrie différents.

Ces 4 postes génèrent globalement une plus-value de 9,1 % des travaux pris en charge par le SYTRAL. Les prix énoncés ont été ramenés à valeur de la convention, c'est-à-dire au 26 mars 2010. Ils seront actualisés en fonction de la date d'exécution des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - les modifications de travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway T4,

b) - l'avenant n °1 à la convention tripartite à passer entre la Communauté urbaine, le SYTRAL et la société ELVYA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.